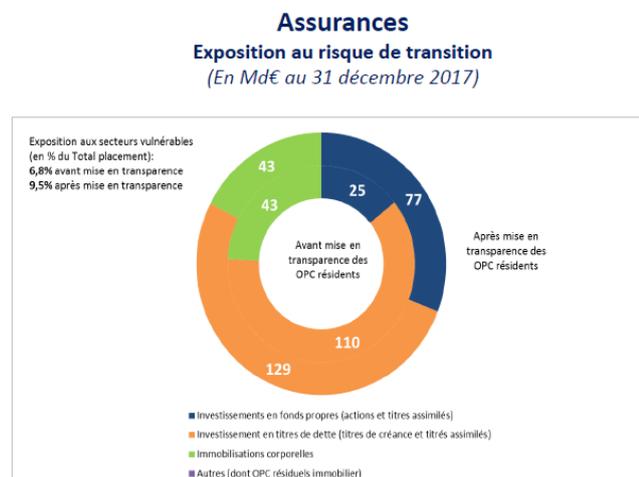
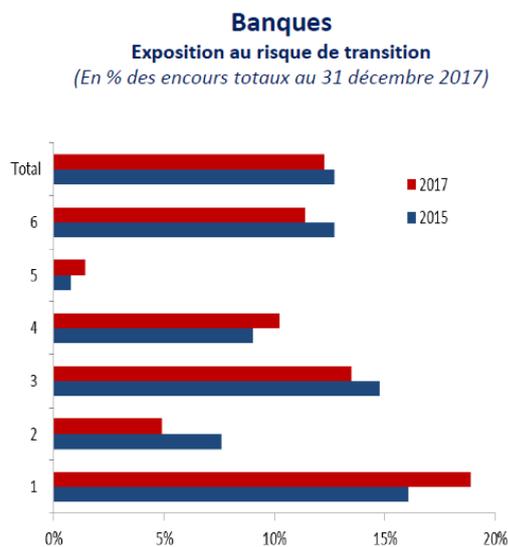


# Les secteurs de la banque et de l'assurance face au risque de changement climatique

## Des secteurs exposés au risque de transition



Sources : ACPR, données au 31 décembre 2017

Sources : ACPR, données au 31 décembre 2017, sur les 7 principaux établissements bancaires situés en France

Note : les secteurs (défini par la nomenclature NACE) exposés au risque de transition sont identifiés sur la base de leur niveau d'émissions de GES rapporté à la valeur ajoutée.

Comment les banques et les assurances françaises se préparent-elles au changement climatique et où en sont-elles dans la mise en œuvre des dispositions de l'article 173 de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée en 2015 ? Pour y répondre, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a publié, le 10 avril 2019, deux numéros d'Analyses et Synthèses téléchargeables sur son site aux liens suivants :

Synthèse : <https://acpr.banque-france.fr/le-changement-climatique-quels-risques-pour-les-banques-et-les-assurances>

Banques : <https://acpr.banque-france.fr/les-groupes-bancaires-francais-face-au-risque-climatique>

Assurances : <https://acpr.banque-france.fr/les-assureurs-francais-face-au-risque-de-changement-climatique>

## Des progrès notables dans les banques et chez les assureurs français, notamment en termes de gouvernance des risques, mais beaucoup reste à faire face à des enjeux considérables

Quatre enseignements principaux peuvent être tirés de ces deux études.

Tout d'abord, on observe des progrès notables en termes de gouvernance des risques associés au changement climatique. Au-delà des annonces relatives aux politiques de désinvestissement dans certains secteurs particulièrement émetteurs de gaz à effets de serre, les établissements bancaires et les organismes d'assurance ont généralement adopté des stratégies se référant à l'Accord de Paris sur le climat. Certains ont également mis en place une information régulière des plus hautes instances de décision de ces institutions sur les expositions au risque climatique. On note également une intégration progressive de ce risque dans le cadre des procédures de gestion usuelle des risques auxquels ces institutions financières sont exposées, au-delà de la seule dimension RSE qui prévalait en 2015 et où le risque climatique était, pour l'essentiel, perçu par les établissements bancaires comme un risque de réputation. Les progrès constatés sont cependant hétérogènes et l'on observe une absence de déclinaison opérationnelle des stratégies climatiques au niveau des lignes de métiers.

S'agissant des risques associés au changement climatique proprement dits, on constate :



- **des progrès modestes dans l'appréhension du risque physique**, qui mesure l'impact direct du changement climatique sur les personnes et les biens (sécheresse, inondations, épisodes climatiques extrêmes...), auquel, il est vrai, les banques et les assurances françaises sont relativement peu exposées :

leurs expositions sont en effet généralement situées dans des zones jugées peu vulnérables au regard des scénarios de changement climatique actuellement disponibles, majoritairement en France, où il existe un dispositif efficace de prise en compte des catastrophes naturelles, et pour l'essentiel dans l'Union européenne, avec des expositions relativement modestes aux États-Unis et en Asie.

Dans ce domaine, on relève que les organismes assurances, au-delà des risques figurant à l'actif de leurs bilans, ont développé, pour les besoins de leur métier, des mesures très fines de localisation des personnes et des biens assurés. Dans ce secteur, les risques associés à l'augmentation de la fréquence et du coût des événements climatiques extrêmes ont en effet des conséquences directes sur la tarification des polices d'assurance et pourrait, à terme, poser la question de l'assurabilité de certains risques, avec des implications éventuelles pour les politiques publiques et les coûts de financement (hausse des primes de risque, dévalorisation des collatéraux). Par contraste, les données collectées par les banques apparaissent généralement insuffisamment granulaires, en particulier en ce qui concerne leurs expositions géographiques.



- **Des progrès notables dans l'analyse du risque de transition**, qui résulte d'une modification du comportement des agents économiques et financiers en réponse à la mise en place de politiques énergétiques ou de changements technologiques. Ces progrès reflètent une exposition a priori plus significative des institutions financières françaises.

Ainsi, s'agissant des banques, la part des 20 secteurs les plus carbonés représenteraient 12,2% des encours nets exposés au risque de crédit en 2017, en légère diminution par rapport à 2015, tandis

qu'environ 10% des placements des assureurs français seraient investis dans des secteurs sensibles au risque de transition (secteurs producteurs ou consommateurs d'énergies fossiles, d'électricité ou de gaz).

Les institutions françaises poursuivent le développement d'outils d'analyse de ce risque, avec, pour certaines d'entre elles, des premières mesures de sensibilité des portefeuilles. L'expérience des assureurs en matière de gestion des risques climatiques est, de ce point de vue, plus avancée, avec l'utilisation régulière de tests sévères de résistance. Pour autant, l'horizon de ces tests est généralement très court (5 ans en moyenne), bien en deçà de l'horizon supposé de matérialisation du risque de transition (2030-2050), et les critères ESG (Environnementaux, sociaux et de gouvernance) utilisés par les organismes d'assurance peinent à intégrer une vision prospective de ce risque.



**Enfin, le risque de responsabilité**, qui correspond aux dommages et intérêts qu'une personne morale devrait payer si elle était jugée responsable du réchauffement climatique, n'est pas encore bien analysé par les institutions bancaires et les organismes d'assurance français.

Cette situation n'est pas satisfaisante, compte tenu du nombre croissant de recours observés au niveau international et du fait que ce risque peut également être un catalyseur du risque de transition. Or, les banques et les assurances sont exposées à ce risque : de façon directe, si ces institutions sont jugées responsables d'avoir contribué aux conséquences du changement climatique, une responsabilité certes difficile à établir, et pour le secteur des assurances qui propose des contrats de protection juridique ; de façon indirecte, si l'établissement est exposé à des entreprises reconnues responsables via les canaux du risque de contrepartie, du risque de marché et du risque de réputation.

Ces bilans confirment l'intérêt de poursuivre les travaux d'analyse et de contrôle de l'ACPR pour faire encore progresser la prise en compte de ces risques par le secteur financier. Deux groupes de travail vont être constitués avec les institutions sur les deux thématiques suivantes : gouvernance du risque climatique ; mesures et quantification du risque, incluant des analyses de sensibilité et de scénarios.